

Qu'on ne vienne donc plus nous parler de propositions et de manœuvres libérales; comme si nous devions laisser nos plus chers intérêts en péril pour satisfaire les idées d'un seul ou de quelques bourgeois. Par exemple, aujourd'hui M. Caron, s'est posé en défenseur de nos droits, de nos institutions; la majorité parlementaire Bas-Canadienne a souffert de la position qu'il a prise après la correspondance de l'automne dernier; quand cette correspondance est venue devant le public il s'est jeté dans les bras de M. Draper, au lieu de rester fidèle à son parti; peut-il se plaindre qu'on n'ait plus de confiance en lui, qu'on le repudie? doit-il rester sur la scène, ou plutôt ne doit-il pas se retirer et se taire? On donne pour successeur à lord Calhoun le duc de Bedford le frère de lord John Russell. Le duc de Bedford a été autrefois un membre distingué du parti whig; il possède une fortune d'au moins £200 000 sterling de revenus.

Un changement de gouvernement, amenera, nous nous en flattons, un changement dans notre politique; dans l'état où en sont les affaires du pays, l'apurement d'un cabinet libéral au pouvoir, est l'assurance la plus certaine de la prospérité publique; tous les partis le sentent; vienne demain une élection générale, les réformistes auront la majorité dans les chambres; en attendant soyons unis et prenons patience.

LES DERNIÈRES NÉGOCIATIONS MINISTÉRIELLES

La lettre suivante que nous avons reçue ce matin, de l'honorable A. N. Morin, sera lue avec intérêt par nos lecteurs. Nous la publions avec d'autant plus de plaisir, qu'elle contient des explications importantes sur les négociations récentes; ces explications contredisent entièrement celles données officiellement par le *Canadien* de Québec, dans ses Nos. du 21 et du 24 du courant. (C'est le *Canadien* dont parle M. Morin dans sa lettre.)

La lettre de votre estimable correspondant fait voir la vérité du *Canadien*, qui en se plaignant du *Pilot*, de la *Misère* et de la *Revue Canadienne*, prétendait rectifier les faits.

Il y a là dedans quelque chose d'extraordinaire que le *Canadien* et M. Caron lui-même voudront bien nous expliquer. Après le paragraphe du *Canadien* du 21, les journaux de Montréal étaient parfaitement justifiés d'attaquer M. Caron et de croire à un replâtrage ministériel. Le *Canadien* en parlant comme il a fait se dit l'organe de M. Caron et il l'est effectivement; pourquoi alors ce M. Caron, voyant son organe donner une version fautive et erronée, ne contredisait-il pas le *Canadien* ou ne rectifiait-il pas les faits? c'est là ce que nous ne comprenons pas.

Nous verrons comment notre confrère qui a toujours le droit et la raison de son côté, se tirera de cette équipée. La lettre de l'honorable A. N. Morin est explicite et parle pour elle-même; nous y reviendrons dans un prochain numéro.

Le *Canadien* reçoit déjà le châtiment de ses faits par la division des canadiens-français. Possédait-il connaissance de sa faute et se repent-il mieux tant tard que jamais.

MONSIEUR.

La presse de ce district s'étant emparée du sujet des négociations récentes entre le gouvernement provincial d'une part et M. Caron et moi de l'autre, et ce sous un temps où ces négociations étaient encore pendantes et où il m'était impossible de rectifier les faits annoncés inexactement, je saisis pour le faire la première occasion que j'ai de loisible, et je vous adresse la présente.

Trouvant que justice n'a pas été rendue à M. Caron, en ce qu'on lui a supposé des actes et des motifs reprochables et que l'on faisait constater avec les miens, je dois dire sans restriction que dans toute cette affaire récente les démarches de M. Caron et les miennes ont été absolument les mêmes, et que je suis persuadé que ses motifs ont été aussi honnêtes que j'ai désiré que les miens le fussent; si quelque blâme a été encouru, j'en dois supporter une égale part, et s'il y a eu quelque mérite dans ce qui a eu lieu, M. Caron doit y participer. Je regretterais donc que l'on fit en aucune manière constater sa culpabilité et ses vices avec les miens.

Après cette déclaration, il serait superflu d'entrer dans les détails. Je dirai cependant, parce que c'est mon intime conviction d'après tout ce que j'ai vu de ma connaissance, que M. Caron n'a pas été influencé par sa position comme Président du conseil législatif, qu'il n'a jamais été disposé à accepter ni à modifier d'accepter purement et simplement des places dans le conseil exécutif actuel; que si telle a pu être la proposition du gouvernement, il n'y a eu sur cette proposition aucune abstinence ni inclination à accepter de la part de M. Caron ou de la mienne, ni délibération entre lui et moi, ni entre moi et mes amis à Montréal; que des propositions et des arrangements bien plus satisfaisants eussent pu être pour nous un sujet de délibération, et qu'un tel arrangement, bien loin d'introduire la division parmi les canadiens français et ceux d'une autre origine qui marchent avec eux, n'eût été accepté qu'en autant qu'il eût convenu parfaitement à tout le parti, à ses chefs, comme à ses autres membres; que M. Caron désirait être disposé dans tous les cas, s'il était possible, de faire partie d'aucun arrangement, qu'il ne concevait pas réalisable sans la participation active ou du moins l'appui des principaux membres de ce même parti.

Je trouve qu'un journal de Québec, dont les articles ont été reproduits ici, a exposé d'une manière très incohérente la nature des négociations. Selon lui, M. Caron ou moi, ou l'un et l'autre, aurions été enclins à accepter purement et simplement une situation dans le cabinet actuel, et ce serait une offre de cette nature qui aurait fait le sujet de délibérations à Montréal entre moi et mes amis. Tel n'est pas le fait, et cet exposé, propre à faire tort à M. Caron et à moi, n'a pu être autorisé par lui.

Quant à la nature des offres qui nous ont été faites, et aux réponses, je suis sûr qu'aucune des parties n'aura d'objection à ce qu'elles soient connues en temps et lieu. D'ici lors, j'en mettrai au fait bien volontiers ceux qui le désirent, et je m'en rapporterai à leur jugement, pour savoir si, mandé par le représentant de ma souveraineté, j'ai été coupable en répondant à cet appel, et en en prenant occasion de débiter ultérieurement, avec le parti auquel j'appartiens, sur l'état présent et les espérances du pays.

Je ne dois pas terminer sans exprimer mon regret que le même journal de Québec, en discutant les mêmes circonstances, l'ait fait d'une manière propre à diviser en sections rivales et ennemies les districts de Québec et de Montréal, à fomenter la jalousie et la haine entre eux, et à rendre ainsi impossible dans sa pratique, s'il doit plus tard exister, le système que ce journal a en vue. Une autre tendance des mêmes articles, est de dénigrer

M. La Fontaine, contre qui les efforts du même journal semblent depuis longtemps être uniquement dirigés. Ce n'est pas à cette union, que mon règne a toujours été de créer, de maintenir, de rétablir au besoin, entre mes compatriotes. En ce cas je prie ce journal de me déverser une plus forte part de ses attaques, à moi qui depuis vingt ans ai agi de concert en tout avec M. La Fontaine, et qui dans la circonstance récente seulement qui a donné lieu à cette communication, ai agi non contre lui mais sans lui, poussé par un devoir impérieux et par mon vif désir de voir régner l'union, sûr d'obtenir son appui dans tout ce que je pourrais aider à effectuer d'honorable et d'avantageux au pays. Je dois proclamer de plus que dans la circonstance dont il s'agit, M. La Fontaine qui n'y a été immiscé en rien, n'a encouru aucune responsabilité.

A. N. MORIN.

Montréal, 28 août 1846.

SANTÉ PUBLIQUE.

Il fait maintenant en cette ville une chaleur intense, qui a continué pendant longtemps; la sécheresse est telle que les puits aux environs de la ville sont taris. La poussière nous aveugle, et l'eau de la rivière est d'une saleté insupportable; vraiment nos braves Ediles au lieu de se chicaniller entre eux ferment mieux de s'occuper des graves intérêts confiés à leurs soins; parmi ces intérêts, la salubrité de la ville entre pour quelque chose. Nous leur recommandons la correspondance suivante, qui est bien digne d'attention.

Montréal, 28 août, 1846.

MR. L'ÉDITEUR.

Dites-moi donc un peu comment il se fait que ne nous promions plus que de l'eau boueuse depuis le printemps à Montréal? Il y a de la négligence quelque part et une négligence d'autant plus coupable que la santé publique en souffre plus qu'on ne pense généralement. De quel-quer l'autre jour ton fils, serviteur de la maison sur leur malpropreté en leur reprochant de n'avoir pas nettoyé les pots et les bassins du lavoir depuis quinze jours; mais on me répondit qu'on le faisait chaque jour et à l'eau bouillante pour enlever les saletés que l'eau déposait au fond des pots et des bassins. Et cependant M. l'Éditeur, on a la précaution chez moi de verser cette eau dans une flaque épaisse qu'on attache à la champagne de la pompe en forme de sac. Eh bien, c'est cette eau ainsi infiltrée et la saleté qui déposent une matière assez dure et assez épaisse pour qu'il faille pas moins que de l'eau bouillante pour l'enlever. Et cependant nos bons citadins avalent complaisamment cette eau sans mot dire. Aussi, je voudrais bien leur voir le fond de l'estomac; ça doit être propre, ça ressemble un peu aux pots de la maison.

Si l'on voulait réfléchir quelque peu aux conséquences funestes de l'usage d'une pareille eau, les gens de l'Aqueduc ne dormirait pas tranquilles, je vous le jure. C'est bien assez du mécontentement pour nous obstruer les yeux et le poumon sans qu'on vienne y ajouter l'eau qu'on nous fait boire par le temps qui court, comme tout exprès pour nous donner la pierre et la gravelle.

Aussi ne me faites pas faute de vous dire, M. l'Éditeur, qu'avec le mécontentement et l'eau d'aujourd'hui, les citoyens de Montréal fuiraient avant peu de temps par n'être plus qu'une communauté de gravelleux, de pierreux et d'avengés où les bourgeois seraient rois. On n'est déjà pas mal parti sous ce rapport. Et voilà où nous aura fait aboutir notre système de civilisation, de progrès et de bon à honneur!

À moi-même autrefois on respirait de bon air et on buvait de bonne eau, mais diable, aujourd'hui on ne trouve plus ça que dans les livres au moyen de quels encore il faut pour cela remonter jusqu'au moyen-âge. Autrefois enfin on vivait vieux, gai et content. Mais nous avons changé tout cela contre de mauvaises eaux, du gaz et du mercaptan, etc., c'est-à-dire contre l'air de s'asphyxier, de s'avenger et de s'empoisonner. Mais ce n'est pas la peine de payer si cher! Que je donnerais gros, mon dieu, pour tenir un peu le sieur M. Adam au beau milieu de la grande rue St. Laurent, par exemple, après un mois de sécheresse, alors que son système se volatilise au gré de nos bourrasques d'été ou d'automne, quand cette poudre magnifique s'élève du côté du Baron à la rue Notre-Dame pour dérober pendant des minutes des individus qui nous paraissent noirs ou blancs avant d'entrer dans ces délicieux nuages et qui en sortent avec des nuances indescriptibles, et sans qu'il soit possible de savoir ce qui s'est passé pendant qu'il était au milieu du tourbillon. Et pourtant on n'arrête guère plus, c'est déjà devenu un luxe de mauvais goût. Et puis un beau jour on viendra vous parler de payer les cotisations, en vous annonçant que la querelle des misères est arrangée; mais on ne nous tiendra pas compte de la poussière que vous aurez mangée pendant tout ce temps là ni de l'eau sale que vous aurez bu. Montréal a besoin de s'assurer de bien des manières avant d'être un séjour salubre. Elle est encore pleine de marais infectes dont les miasmes sont capables de produire des épidémies. Il s'exerce en outre dans son sein des métiers qui ne devraient pas y être tolérés si on avait la moindre idée d'hygiène publique. Les tanneurs, par exemple, qui en plein soleil caniculaire exposent chaque jour des peaux garnies de chair en décomposition, et qui par là infectent tout un quartier, devraient-ils être tolérés dans le sein d'une cité qui se croit polie. Et que sais-je encore. Mais je ne voulais pas d'abord en dire aussi long, c'est la fécondité du sujet qui m'a entraîné; mais encore une fois, avant d'en finir, ceux qui ne sont pas amoureux de finir par la pierre ou la gravelle, feront bien de s'élever comme moi contre l'eau qu'on nous fait boire depuis longtemps, et d'y veiller là-dessus l'attention de qui de droit. Et vous Mr. l'Éditeur, redresseur par état des torts et des abus, mettez, je vous en prie, flambe au vent, car je me

perds au milieu de ce centre, de cet autre, dirais-je mieux, de civilisation.

HYGIÈNE.

CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL A PORTLAND.— La satisfaction causée par le succès maintes fois assuré de cette grande et magnifique entreprise, est générale par tout le pays. On verra aujourd'hui dans nos colonnes par les annonces que l'on recevra des propositions jusqu'au 24 septembre pour la construction de la partie du chemin qui s'étend de Longueuil à St. Hyacinthe. Quand on apprend à Sherbrooke et à St. Hyacinthe que les travaux allaient commencer, on fit de grandes réjouissances. On continue à Montréal de prendre des actions.

Nous avons reçu le premier numéro de la *Gazette des Trois-Rivières*, et nous en avons extrait quelques passages. Elle est rédigée par M. L. G. DUVAL, avocat, et imprimée par M. GEORGE STROAS. Elle paraît une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 12s 6d par année.

Nous souhaitons à notre nouveau confrère, une existence longue et heureuse. Le district des Trois-Rivières doit être capable de soutenir une pareille entreprise; un journal peut être d'une grande utilité et doit être encouragé.

Nous reproduisons avec plaisir des *Mélanges Religieux*, l'article suivants; on ne saurait trop faire connaître les libéralités précieuses, faites par quelques uns de nos concitoyens pour des objets de charité et d'intérêt général; c'est ainsi un noble usage de ses richesses, que d'être utile à son pays et à ses frères; la reconnaissance publique doit accompagner les noms et les actes des personnes mentionnés dans cet écrit.

« Nous sommes heureux d'annoncer dans un nouveau *Prospectus*, l'ouverture des classes d'une nouvelle académie au village de l'Industrie. L'honorable M. Joliette, après avoir enrichi son domaine d'une église remarquable par sa richesse et son élégance, vient encore de donner aux habitants de sa seigneurie, une vaste maison, qu'il a bâtie pour servir d'école et d'académie à leurs enfants. Cet homme vraiment intéressé au bien de ses semblables, se lamentait quand il rencontrait des bandes d'enfants qui passaient la journée à courir et à vagabonder par les rues et les chemins; nous nous rappelons qu'un jour où nous avions l'honneur de nous promener avec lui dans son village, il nous dit en voyant ces enfants perdre ainsi un temps précieux qu'ils pouvaient mettre mieux à profit pour l'avenir: « Je trouverai moyen de leur faire changer cela; il faudra bien que tous ces enfants aillent à l'école. » Il songeait sans doute alors aux immenses sacrifices qu'il voulait faire pour leur réunir dans une maison qui pourrait donner à tous les moyens d'une instruction convenable. Cependant M. Joliette avait déjà établi une école assez considérable dans son village, sans aucun aide du gouvernement, puisque ce fait est antérieur à l'acte des écoles. On sait qu'à l'occasion de l'église que ce seigneur bienfaisant a fait bâtir à ses propres frais, le pape Grégoire XIV, lui envoya une superbe médaille d'argent représentant d'un côté son portrait et de l'autre ses armes, et accompagné d'une lettre très flatteuse. Les œuvres grandes et admirables qu'il continue toujours, lui attireront aussi, sans doute, l'attention et l'estime du Souverain-Pontife régnant. Possent les seigneurs le prendre pour modèle, et apprendre de lui l'usage que les riches doivent faire des biens que la providence a mis en leur possession.

An nom de l'honorable Joliette on ne peut unir quelques autres qui font aussi honneur à leur pays; et l'on peut dire que depuis les pieuses largesses de la famille Bortholet, le Canada, ressemble vraiment à ce qu'était l'Europe dans les plus beaux siècles de l'Église; à ce qu'était la France au temps de Hughes-le-Grand, comte de Paris, et l'Angleterre au temps des Sivaduc de Northumberland, des Amélie de Pateshul, et de tant d'autres. Marchant dans ce sentier tracé par tant d'illustrations chrétiennes. Mlle. Denis Benjamin Viger s'est encore distinguée par le beau don d'un terrain estimé à trois mille louis qu'elle a fait aux Dames du Bon-Pasteur, et M. John Donegan a donné pour rien ou presque rien l'emplacement où le pays verra s'élever le collège des jésuites.

Un correspondant de Québec, écrivait au *Herold* de cette ville, le 25, que quelques personnes avaient fait courir de malicieuses bruits relatifs à la Banque de la Cité, et que par conséquent on s'y était porté en foule pour remettre les billets, le 25 et le 24. Mais la Banque avait sans hésité payer tous billets, prolongeant même l'heure de ses offices pour contenter tout le monde. On commençait à revenir de cette panique.

Les commissaires nommés pour s'enquérir des pertes encourues dans le Haut-Canada pendant l'insurrection ont tous fait leurs rapports; les réclamations se montent à £43,000 de manière qu'elles excèdent de £3000, les £40,000 votés par la législature dans l'avant dernière session.

Le bureau de commerce de Toronto a envoyé une pétition à Sa Majesté, la priant de recommander au parlement le rappel immédiat des lois de navigation du Royaume-Uni, en autant qu'elles se rapportent au fleuve St. Laurent.

Les messieurs suivants composent le comité de secours à la Prairie. Ils se chargent de la distribution des souscriptions et dons destinés à secourir les incendiés:— Jean-Bte Varin, président, Révd. Père Teller, Révd. Frédéric Browne, Alexis Sauvageau, Olivier Gariépy, John Dunn, Dr. A. T. Alexander, Hiram Duclos, Jean-Bte. Dupuy.

Le jury choisi pour faire des investigations sur le meurtre de Léonard, a terminé ses recherches mardi, après cinq jours de travail. Il a fini par rendre

un verdict de "meurtre" contre James O'Donnell, Bernard Rafer, Bernard Corrigan, Denis Brennan, Michael Palmer, et diverses autres personnes inconnues. Les deux premiers ont été arrêtés, les autres sont disparus.

TERRENEUVE.— Les nouvelles de Saint-Jean, par la voie d'Halifax, vont jusqu'au 8 août. Sir John Harvey, à la sollicitation du gouvernement anglais, s'était décidé à rester encore quelques semaines à Saint-Jean, afin de veiller à la distribution des secours envoyés d'Angleterre aux incendiés.

Le nouveau gouvernement a envoyé 25,000 livres sterling, en addition aux 5,000 déjà envoyées par l'administration Peel. Lord Grey, le nouveau ministre des colonies, dans une dépêche à Sir John Harvey en date du 18 juillet, dit: « Trouvant que le ci-devant gouvernement de Sa Majesté, dans la position qu'il occupait au départ de la dernière malle pour l'Amérique du Nord, ne s'est cru libre d'autoriser qu'une avance de £5,000, somme jugée suffisante pour les cas urgents qui se présenteraient pendant l'espace de quinze jours, le devoir est dévolu aux conseillers actuels de Sa Majesté de considérer quelles mesures devaient être prises pour procurer aux incendiés des secours ultérieurs et plus étendus. J'ai maintenant la satisfaction de vous informer qu'après une ample enquête le gouvernement de Sa Majesté s'est décidé à demander tout de suite au parlement une allocation de £30,000, et que les lords commissaires de la trésorerie vont, par ce paquebot, donner instruction à l'officier à la tête du commissariat à Terre-Neuve de placer à votre disposition la somme de £25,000, qui complètera l'octroi proposé de £30,000. »

Il était arrivé du Canada un bâtiment chargé de provisions pour les incendiés, et un autre était attendu de jour en jour.

Les pertes des compagnies d'assurance de Londres, par suite de l'incendie de Saint-Jean, s'élevaient au-dessus de £100,000. Sous ce rapport, Saint-Jean a été plus heureux que Québec, dont les incendiés étaient principalement assurés sur les lieux et n'ont pu recouvrer leurs assurances.

DECEs.

En cette ville, le 27 du courant, M. George Giroux, fils cadet de M. Jean Giroux, menuisier, à l'âge de 20 ans et dix mois; il laisse à déplorer sa perte un père une mère et quatre frères avec un grand cercle de parents et d'amis.

VENTES par ECHAN.

Par Cuvillier & Fils.

Objets en Fonte de St. Maurice et des Trois-Rivières.

LA VENTE annuelle et régulière des objets ci-dessus aura lieu aux Magasins des sous-sigés, MARDI, le 8 SEPTEMBRE prochain, auquel temps sera vendu, sans réserve, un assortiment étendu de: Poêles doubles et simples; Poêles de salon et de cuisine; Poêles à frotte, à rafraîchir, Devants de Poêles, Dessous de Poêles, etc., etc. Et un assortiment de Fer en barre, &c. Les détails seront donnés dans une autre annonce. — Conditions faciles. — La Vente à UNE HEURE.

CUVILLIER & FILS.

25 août.

VENTES A L'ÉCHAN.

SERA vendu, LUNDI prochain, 31 du courant, à la résidence de feu Dame Malherbe, rue St. Nicolas-Tahutin, Faubourg Québec, tous ses Meubles de Ménage, consistant en Lits de Plumes, Couchettes, Garnitures de Lits, Tables Chaises, Commodes, deux Poêles et ustensiles de Cuisine. Le tout pour argent comptant. La Vente à DIX HEURES précises.

28 août.

CHEMIN DE FER

ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

Avis aux Contracteurs.

DES SOUSMISSIONS seront reçues au Bureau de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, No. 18, Petite rue St. Jacques, dans la cité de Montréal, jusqu'au VINGT-QUATRE SEPTEMBRE prochain pour le NIVELAGE, la MACONNERIE et les PONTS d'une DIVISION DU CHEMIN, s'étendant depuis le FLEUVE ST. LAURENT jusqu'au VILLAGE de ST. HYACINTHE, d'une longueur d'environ 30 milles.

Les PLANS, PROFILS et DEVIS peuvent être vus, et toutes les informations nécessaires reçues aux Chambres de l'Ingénieur, aux Bureaux de la Compagnie, à Montréal, le ou après le 15 du dit mois.

Les personnes qui feront des propositions pour les travaux ou une partie d'eux sont priées d'accompagner leurs sousmissions de sûretés suffisantes.

Par ordre du Bureau, THOMAS STEERS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer } du St. Laurent et de l'Atlantique. } Montréal 28 août 1846.

CHEMIN DE FER

ST. LAURENT DE L'ATLANTIQUE.

AVIS

LES ACTIONNAIRES de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, ayant à leur Assemblée générale tenue le 22 courant, résolu unanimement de commencer immédiatement le chemin de fer, ce qui a rendu absolues les souscriptions au capital requies sous condition (après le 30 ultimo) les nouveaux Actionnaires sont requis de payer le premier versement de £11s courant par part, au Trésorier, au Bureau de la Compagnie 18, petite rue St. Jacques.

Par ordre du Bureau, THOMAS STEERS, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer } du St. Laurent et de l'Atlantique. } Montréal, 25 août 1846.

La rentrée des élèves du Collège de l'Assomption aura lieu le 7 de Septembre. 28 août.

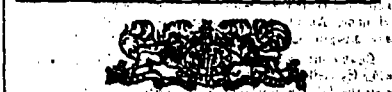
AVIS. À compter de LUNDI, le 30 du courant, le R.I.O.E. ALICE laissera le port de Chambly pour Montréal, tous les Lundis et Jours maîtres à 4 heures au lieu de 6 heures, et passera en conséquence 2 heures plus tôt à chaque place intermédiaire. R. BINCENNES, Secrétaire.

CHÉMIN DE FER ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

AVIS

LES DIRECTEURS de la COMPAGNIE du CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, convoquant par le présent une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE des ACTIONNAIRES dans la dite Compagnie, qui aura lieu au BUREAU DE LA COMPAGNIE, No. 18, Petite rue St. Jacques dans la Cité de Montréal, le 12e jour de SEPTEMBRE prochain à DEUX heures P. M., prient, pour prendre en considération la demande faite au Comité, propriétaire Londres par partie des Scrip Holders anglais, pour le remboursement de leurs dépôts, et prendre une détermination sur ce sujet.

Par ordre du Bureau, THOMAS STEERS, Secrétaire. Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer } du St. Laurent et de l'Atlantique. } Montréal, 28 août 1846.



DES SOUSMISSIONS cachetées seront reçues à ce Bureau, jusqu'au DIXIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, pour la réparation du PONT DE LA CHAUDIÈRE, conformément à la spécification qui peut voir soit à ce Bureau, soit chez le Gardien du Pont, soit chez N. H. Bataud, Surveyor, Ingénieur Civil; les dites sousmissions devant être endossées: "Sousmissions pour réparation du Pont de la Chaudière," et adressées au sousigné.

THOS. A. BEGLEY, Secrétaire. Département des Travaux Publics. } Montréal, 28 août 1846.

Toile à Blueaux, de Hollande DE PREMIERE QUALITE.

À VENDRE par la sousigné, rue des Commissaires, No. 103, hors roisins du bureau de Chemin de Fer du St. Laurent et de Champlain. L. DELAORAVE. 28 août.

Le Souigné a enfin la satisfaction d'annoncer qu'après avoir éprouvé un retard injuste et vexatoire de quatre années, il peut maintenant reprendre la publication de

MAGNIFIQUE PLAN GRAVÉ DES Opérations Navales et Militaires DEVANT QUÉBEC, ET DE

La mort de Wolfe, Suite le Patronage distingué de Son Excellence le Lieutenant Général le très-honorable COMTE DE CATHCARTH.

Avant l'interception de la publication, le Souigné avait été honoré du patronage le plus distingué dans le Royaume-Uni—aussi de l'approbation unanime et de l'encouragement toutes les villes incorporées de l'Amérique Britannique du Nord et la dernière approbation de son ouvrage lui a été récemment donnée par le vote unanime des Communes du Canada. Les copies de cette gravure ont été jusqu'à aujourd'hui livrées aux Souscripteurs seulement, c'est pour eux que les copies qui restent à livrer sont destinées. ALFRED HAWKINS, Mont Pleasant Québec. Août 1846. (On reçoit à ce Bureau les noms des Souscripteurs)

Le certificat qui suit fut présenté à M. Hawkins à Londres, par l'officier distingué dont il porte le nom: "Après une connaissance parfaite des environs de Québec ayant résidé là pendant dix ans, la plus grande partie de ce temps sur les Paires d'Abraham, et d'après une connaissance générale des opérations de 1759 telles que détaillées dans divers publications, et (telles que) décrites par des individus qui ont été à part à ces opérations, je crois pour recommander le Plan de M. Alfred Hawkins comme méritant bien l'attention de ceux à qui il est dédié et le patronage du public anglais. (Signé) JOHN HARVEY.

LIBRAIRIE CANADIENNE

JOHN THOMPSON, (Ci-devant associé de M. J. B. Rolland.)

Rue St. Vincent, No. 19. ANCIENNE DÉMEURE.

Le Souigné, très-reconnaisant de l'encouragement que vous lui avez fait en lui accordant l'honneur de leur annoncer qu'il continue toujours à LIBRAIRIE, IMPRIMERIE et RELIURE, et si il ose se flatter par l'empressement qu'il mettra à les servir, l'exactitude et la ponctualité avec laquelle il exécutera les ordres qui lui seront confiés, de continuer à mériter leur confiance et celles du public en général. Aussi pour répondre à l'encouragement qu'il a reçu par la vente des Livres à l'usage des Écoles, il vient d'en réduire les prix comme suit: Syllabaire des Écoles Chrétienne, 2 2 0 Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien Grammaire des Frères 0 12 0 Exercices Orthographiques mis en rapport avec la Grammaire 0 17 6 Arithmétique des Frères 0 13 6 Géographie avec la carte 0 18 0 Instruction 0 18 0 Alphabet Double 0 2 0 Paix Cathédrale 0 2 0 Grammaire de L'Honnête 0 6 0 Paulus-David 0 11 6 Testament 0 18 6 Abrégé de l'Histoire Sainte, l'Épître de France et de l'Histoire du Canada. Montréal, 28 juillet 1846. 1s-2m.